

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Themistoklis Papadopoulos 138474	(CD00-0758)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C. Tan Pham Huu	1 ^{er} septembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Réal Samson 130226	(CD00-0810)	François Folot, président Marie Guédo Jacques Denis, A.V.A.	2 septembre 2010 à 12h00	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	audition culpabilité/sanction
Imran Shahid 154199	(CD00-0781)	Janine Kean, président Jacques Denis, A.V.A. Antonio Tiberio	7 septembre 2010 à 9h30 8 septembre 2010 à 9h30 9 septembre 2010 à 9h30 13 septembre	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			2010 à 9h30			
René Sauriol 130371	(CD00-0802)	François Folot, président Louis-Georges Boily Michèle Barbier, A.V.A.	8 septembre 2010 à 9h30	Palais de justice de Hull 17, rue Laurier, Gatineau (Québec) J8X 4C1	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition culpabilité/ sanction
Pierre Nadeau 124835	(CD00-0760)	François Folot, président Pierre Décarie Denise Tétraut, A.V.C.	13 septembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	audition sur sanction
Yvan Prévost 127859	(CD00-0589)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	14 septembre 2010 à 9h30 15 septembre 2010 à 9h30 16 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de	Audition culpabilité (de novo)

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>faux renseignements.</p> <p>Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.</p> <p>Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Avoir fait signer un document en blanc.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Jocelyn Levasseur 121609	(CD00-0813)	François Folot, président Jean Deslauriers Stéphane Côté, A.V.C.	21 septembre 2010 à 9h30 22 septembre 2010 à 9h30	Hôtel Sheraton Four Points 35, rue Laurier, Gatineau (Hull) (Québec) J8X 4E9	<p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.</p> <p>Obligation de conserver copie des dossiers clients au moins 5 ans.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition	
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président Patrick Hausmann, A.V.C. Felice Torre, A.V.A.	21 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité	
			22 septembre 2010 à 9h30				Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.
			23 septembre 2010 à 9h30				
			24 septembre 2010 à 9h30				
Christina Provost 128024	(CD00-0805)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Patrick Hausmann, A.V.C.	21 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité	
			22 septembre 2010 à 9h30				
			23 septembre 2010 à 9h30				
			24 septembre 2010 à 9h30				
Roberto Milzi 123975	(CD00-0755)	François Flot, président Louis Rouleau, A.V.A.	23 septembre 2010 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut de subordonner son intérêt personnel aud - recusation à celui de son client. Recommandation inappropriée en assurances. Exercer des activités dans des disciplines		

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					sans détenir le certificat requis.	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Marc Da Costa 108664	(CD00-0654)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	28 septembre 2010 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur sanction

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Kader Hanahem 116109	(CD00-0811)	Sylvain Généreux, président	28 septembre 2010 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec)	Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	audition sur culpabilité
		Bruno Therrien André Chicoine, A.V.C.	29 septembre 2010 à 9h30	J1L 1C1	Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	
			30 septembre 2010 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	